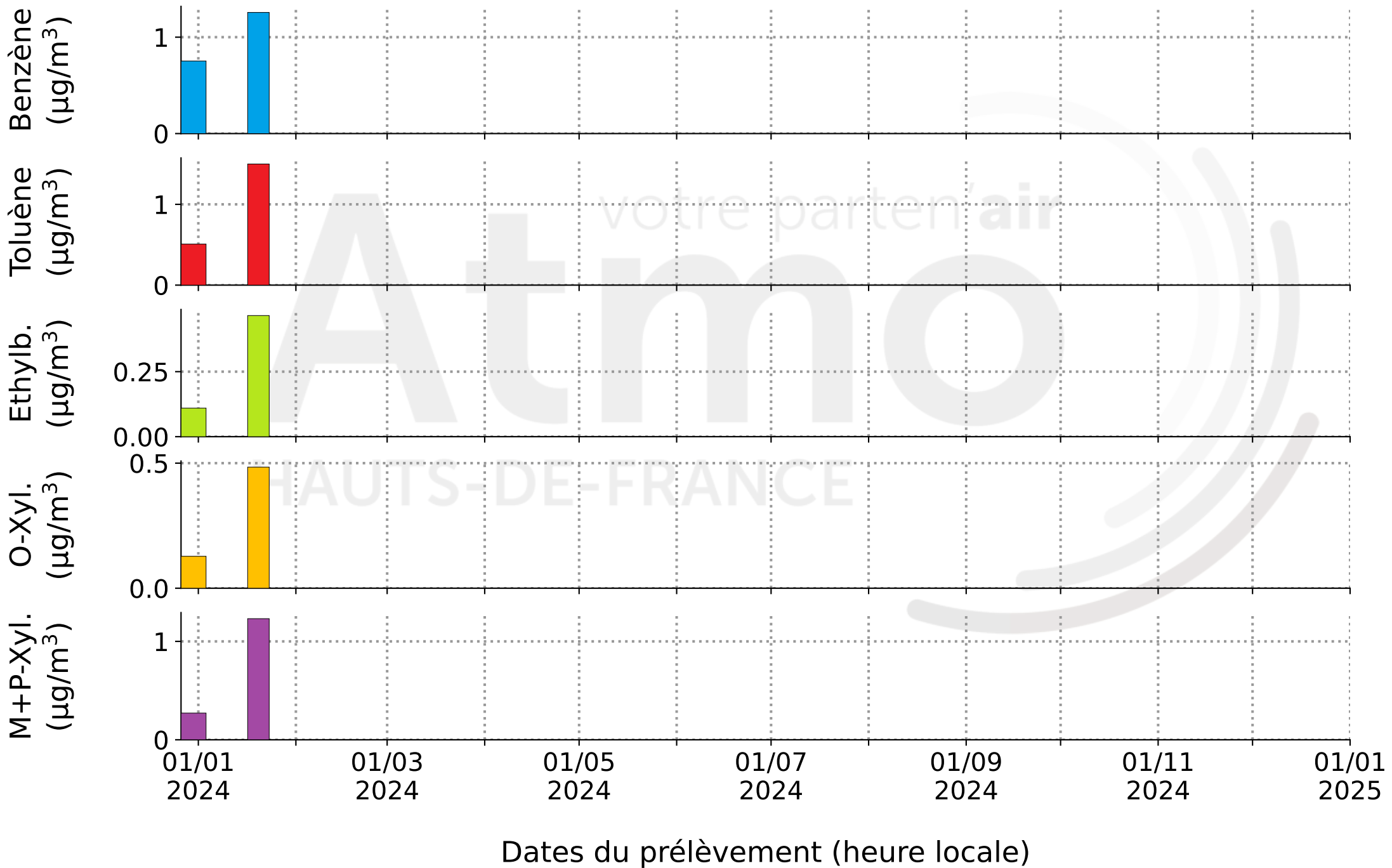


# Concentrations en BTEX à Amiens 14 juillet (AM3) en 2024



Début du prélèvement (heure locale)	Fin du prélèvement (heure locale)	Benzène ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Toluène ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Ethylbenzène ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	O-Xylène ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	M + P-Xylène ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )
26/12/2023 12h00	03/01/2024 11h00	0.75	0.51	0.11	0.13	0.27
16/01/2024 16h00	23/01/2024 12h25	1.26	1.50	0.47	0.48	1.23

Atmo  
votre parten'air  
HAUTS-DE-FRANCE



# Moyennes glissantes sur 12 mois

Note : la vérification du respect des seuils réglementaires basés sur des moyennes annuelles\* s'effectue sur la base de moyennes calculées sur une année calendaire (c'est-à-dire du premier janvier au 31 décembre, en heures TU). Par conséquent, les moyennes présentées ci-dessous ne peuvent pas être utilisées pour contrôler le respect de ces seuils réglementaires.

\* Plus d'informations sur : <https://www.atmo-hdf.fr/article/reglementation>

Les moyennes ci-dessous sont calculées sur la période du 01/04/2023 au 31/03/2024 (inclus) :

Benzène	: 1.4	µg/m <sup>3</sup>
Toluène	: 0.93	µg/m <sup>3</sup>
Ethylbenzène	: 0.26	µg/m <sup>3</sup>
O-Xylène	: 0.30	µg/m <sup>3</sup>
M + P-Xylène	: 0.63	µg/m <sup>3</sup>